

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (18) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, COURTOIS Catherine, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :**

Rose-Marie SORCE a donné pouvoir à H. EL HAGE  
 Frédéric GONDA a donné pouvoir à F. CABY  
 Elisabeth EMONET a donné pouvoir à A. COLOMBET  
 Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à B. VANDEPITTE  
 Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à M. BEAL  
 Aude SCOTTON a donné pouvoir à S. BUREL  
 Gérard PASTOR a donné pouvoir à A. SAINT-MARCEL

**Délibération rendue exécutoire**

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 17.07.2024  
 Et publication le : 18.07.24  
 Le Maire,



**ABSENTS EXCUSES (4) :** Flavien LEGER, Rudy SICARD, Vincent GASCA, Carole GARDET

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2024

Date d'affichage : 5 juillet 2024

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

### Refacturation du budget principal aux budgets annexes « Equipements touristiques » et « Rive gauche » et au budget autonome du CCAS des factures multi-budgets

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction comptable en vigueur ;

**Vu** la délibération n° 2022.101 du 5 décembre 2022 et la délibération n°2023.12 du 27 février 2023 ;

**Considérant** l'intérêt de mutualiser les services ;

**Considérant** l'intérêt de fixer les conditions et modalités en complément des modalités déjà fixées par délibération :

Prestations	Bénéficiaires	Refacturation
Petits équipements	Budget Annexe « Equipements Touristiques »	Au réel selon facture Selon quote-part déterminée
	Budget Annexe « Rive Gauche »	
	Budget Autonome « CCAS »	
Petites fournitures	Budget Annexe « Equipements Touristiques »	Au réel selon facture Selon quote-part déterminée
	Budget Annexe « Rive Gauche »	
	Budget Autonome « CCAS »	
Fournitures de bureau	Budget Annexe « Equipements Touristiques »	Au réel selon facture Selon quote-part déterminée
	Budget Annexe « Rive Gauche »	
	Budget Autonome « CCAS »	

**Considérant** que la refacturation et le remboursement se feront trimestriellement en fonction des factures reçues ;

**Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- D'APPROUVER les conditions et modalités de refacturations ci-dessus ;
- D'AUTORISER la refacturation de ces charges aux budgets annexes « Equipements Touristiques » et « Rive Gauche » ainsi qu'au budget autonome du CCAS ;

- D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision ;
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2024

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

